



**Extrait du Registre des Délibérations
du Bureau du Conseil d'Administration**

Séance du 20 novembre 2018

Membres en exercice : 5
Présents : 3
Nombre de votants : 3
Votes pour : 3
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Dates de la convocation :
17/10/2018

Délibération n° B 2018-38

Mise à jour de prix, barèmes, tarifs au 1^{er} janvier 2019 : - accueil de stagiaires - prestations payantes

L'an deux mille dix-huit, le vingt novembre, à quatorze heures trente, le Bureau du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (CASDIS) du JURA s'est réuni sur convocation de Monsieur Clément PERNOT, Président.

Etaient présents : Madame Natacha BOURGEOIS, Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS.

Etaient excusés : Messieurs Clément PERNOT, François GODIN.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-76, R 1424-1 à R 1424-57, en particulier les articles L 1424-12, L 1424-27 et L 1424-30 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2015-12 du 12 mai 2015, relative à sa présidence, à la composition et l'élection de son Bureau ;

Vu la délibération du Bureau du Conseil d'Administration n° B 2017-41 du 20 novembre 2017, relative à la mise à jour de prix, barèmes, tarifs divers au 1^{er} janvier 2018 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° C 2018-16 du 19 juin 2018, relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu le rapport de présentation, ci-après ;

La compétence du Bureau en la matière est issue de la délibération du Conseil d'Administration n° C 2018-16 du 19 juin 2018, dernière délibération en vigueur lui déléguant certaines compétences.

I. Accueil de stagiaires extérieurs au SDIS du JURA

Les frais de stage à la charge des collectivités qui envoient des stagiaires se former au sein du SDIS du Jura avaient été revalorisés pour l'année 2018 par délibération du Bureau n° B 2017-41 du 20 novembre 2017. Pour l'année 2019, il est proposé ci-dessous une évolution des tarifs :

PRESTATIONS	STAGES DEPARTEMENTAUX STAGES AGREES Tarifs 2018 par stagiaire	STAGES DEPARTEMENTAUX STAGES AGREES Tarifs 2019 par stagiaire
Petit déjeuner	7 €	7 €
Déjeuner	16 €	16 €
Dîner	16 €	16 €
Hébergement	55 €	56 €
Frais de fonctionnement et pédagogiques	60 €	61 €
COÛT JOURNALIER	154 €	156 €
Utilisation du caisson à feux bois	36,50 €	300 €/jour/organisme (1) 780 €/jour/organisme (2)

- (1) mise à disposition
- (2) prestation de formation avec trois formateurs

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et d'autoriser à compter du 1^{er} janvier 2019 l'évolution proposée de la tarification des frais pour l'accueil de stagiaires extérieurs au SDIS du Jura.

II. Prestations de service à titre onéreux réalisées par les sapeurs-pompiers en dehors de leurs missions

La mise à jour annuelle des tarifs de ces prestations de service fait également partie des compétences que le Conseil d'Administration a déléguées au Bureau.

La délibération du Bureau n° B 2017-41 du 20 novembre 2017 avait revalorisé les tarifs pour 2018.

Pour l'année 2019, il est proposé d'augmenter les tarifs selon le tableau ci-dessous :

	Tarifs 2018	Tarifs 2019
Destructions Hyménoptères et essaim d'abeilles	143 € / 249 € si emploi échelle aérienne	150 € / 250 € si emploi échelle aérienne
Assèchements ou épuisements de locaux	143 €	150 €
Dégagements de personnes bloquées dans un ascenseur	143 €	150 €
Captures ou récupérations d'animaux	143 €	150 €
Récupération d'un animal tombé dans une excavation	143 € au-delà des 20 hommes/heure	150 € au-delà des 20 hommes/heure
Objets menaçant de tomber	143 €	150 €
Ouvertures de porte	143 €	150 €
Téléassistance Télésurveillance Alarmes incendie Autres levées de doute	143 €	150 €
Soutien logistique à un établissement de soins ou assimilés	143 €	150 €
Services de sécurité	Jour : 17 € / h / SP Nuit : 33 € / h / SP Dimanche et jours fériés : 25 € / h / SP Pers. SSSM : coût du personnel x 2,5 Engin inf. 3,5t : 35 € / h / engin Engin sup. 3,5t : 106 € / h / engin Matériel - Remorque : 17 € / h / matériel + Frais de dossier : 3 indemnités officier = 34,56	Jour : 18 € / h / SP Nuit : 36 € / h / SP Dimanche et jours fériés : 27 € / h / SP Pers. SSSM : coût du personnel x 2,5 Engin inf. 3,5t : 37 € / h / engin Engin sup. 3,5t : 111 € / h / engin Matériel - Remorque : 18 € / h / matériel + Frais de dossier : 4 indemnités officier = 46,52 € à ce jour
Prêts de matériels Repêchages de matériel sans urgence Remplissage de réservoir Dégagement de voies	Jour : 17 € / h / SP Nuit : 33 € / h / SP Dimanche et jours fériés : 25 € / h / SP Pers. SSSM : coût du personnel x 2,5	Jour : 18 € / h / SP Nuit : 36 € / h / SP Dimanche et jours fériés : 27 € / h / SP Pers. SSSM : coût du personnel x 2,5 Engin inf. 3,5t : 37 € / h / engin

navigables	Engin inf. 3,5t : 35 € / h / engin Engin sup. 3,5t : 106 € / h / engin Matériel - Remorque : 17 € / h / matériel + Frais de dossier : 3 indemnités officier = 34,56 €	Engin sup. 3,5t : 111 € / h / engin Matériel - Remorque : 18 € / h / matériel + Frais de dossier : 4 indemnités officier = 46,52 € à ce jour
Contrôle des PEI sous pression	30 € / PEI contrôlé	
Pollutions	Prix coûtant + frais de dossier (3 indemnités officier = 34,56 €)	Prix coûtant + frais de dossier (4 vacations officier = 46,52 €) à ce jour
Jurys SSIAP	SSIAP 1 : 143 € + 10 € / candidat SSIAP 2 : 143 € + 20 € / candidat SSIAP 3 : 242 € + 10 € / candidat	SSIAP 1 : 150 € + 10 € / candidat SSIAP 2 : 150 € + 20 € / candidat SSIAP 3 : 254 € + 10 € / candidat

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et d'autoriser à compter du 1^{er} janvier 2019 l'évolution proposée de la tarification pour les prestations de service à titre onéreux réalisées par les sapeurs-pompiers en dehors de leurs missions.

DECISION N° B 2018-38 DU 20 NOVEMBRE 2018

Le Bureau, après en avoir délibéré, autorise, concernant les propositions de mise à jour de prix, barèmes, tarifs divers au 1^{er} janvier 2019 :

- 1) les tarifs 2019, pour l'accueil des stagiaires extérieurs au SDIS du Jura ;**
- 2) les tarifs 2019 pour les prestations de service à titre onéreux réalisées par les sapeurs-pompiers en dehors de leurs missions.**

Certifié exécutoire pour avoir été reçu en
Préfecture le 11 DEC. 2018
Affiché le 11 DEC. 2018
Publié au Recueil des Actes
Administratifs du 4^{ème} trimestre 2018

Le Président du Conseil d'Administration
du Service Départemental d'Incendie et
de Secours du JURA,

Clément PERNOT